



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 12 DÉCEMBRE 2024

Délibération affichée

Le

18 DEC. 2024

Effectif du Conseil : 33

Présents : 21

Absents et Excusé(es) : 09

Procuration(s) : 03

N° d'ordre : 81/2024

Domaine d'intervention : 4.2/ Personnel Contractuel

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi douze du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du cinq décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 05 décembre 2024

**PRÉSENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia 9<sup>ème</sup> Maire-Adjoint- ; - M. MIRRE Jocelyn ; Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mr TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - M. MARCEL Didier ; -Mme LINON Gladys ; - M. GEOFFROY Ludji ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. BROLIRON Jean-François ; - M. BIDELOGNE Fred ; **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - M. FARIAL Harold (procuration donnée à Mme JEREMIE Marie-Louise) ; M. ISSA Jean-François (procuration donnée à Mme OTTO Julie) ; ; **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS** : -Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; Mme MONGE Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna ; **Conseillers Municipaux**.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 21, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION RELATIVE AU NOUVEAU CHEF DE PROJET  
ACTION CŒUR DE VILLE.**



## EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération n° 33/2021 du 19 avril 2021, il a été décidé la création d'un emploi à durée déterminée d'un Chef de projet « Action au Cœur de Ville » (ACV) de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet, chargé de la mise en œuvre de la convention de revitalisation à l'échelle du centre-ville.

**Monsieur Le Maire** rappelle que le chef de projet ACV a pour mission la coordination administrative du projet, l'animation, le suivi et l'évaluation du dispositif ainsi que le lancement et le suivi des études visant, notamment, à implanter une Opération Programmée Pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), sur la ville de Basse-Terre.

Le Chef de projet ACV est recruté sur le mode du contrat de projet pour une durée de 3 ans.

**Monsieur Le Maire** informe que le poste précédemment occupé a été laissé vacant le 14 juillet 2024, nécessitant le recrutement d'un nouveau Chef de projet.

Conformément aux obligations de transparence de la Ville de Basse-Terre vis-à-vis de ces partenaires, tels l'Etat, l'ANAH et également aux membres du conseil Municipal, le maire informe que le poste de Chef de Projet ACV est pourvu depuis le 02 septembre 2024 par Madame Laure DAUGUET. Sa période d'essai de trois mois est arrivée à son terme.

Aussi, **Monsieur Le Maire** demande à l'assemblée de prendre acte du recrutement de Madame Laure DAUGUET au poste de Chef de Projet ACV de la Ville de BASSE-TERRE

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

### DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-24,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU la délibération n° 33/2024 du 11 juin 2021 décidant de la création d'un poste de chef de projet « Action Cœur de ville » en contrat de projet de 3 ans,

VU le plan de financement du chef de projet ACV ci-annexé,

VU la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion de la Guadeloupe en date du 18 mars 2024 sous le numéro V971240318001102001,

VU la candidature présentée par Madame DAUGUET Laure,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de recruter un agent par contrat à durée déterminée pour mener à bien le projet « Action Cœur de Ville », requérant des compétences techniques spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

**APRÈS** en avoir délibéré,

## DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

\* Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint a quitté l'assemblée à 18h15 et a donné procuration à M. MIRRE Jocelyn.

\* M. GEOFFROY Ludji a quitté l'assemblée à 18h15.

**ARTICLE 1.** : DE PRENDRE ACTE du recrutement de Madame DAUGUET Laure en qualité de cheffe de projet « Action Cœur de Ville », sur le grade d'attaché territorial depuis le 02 septembre 2024.

**ARTICLE 2.** : DE DIRE que le contrat projet est conclu pour une durée de 3 ans.

**ARTICLE 3.** : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr).

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 16 DEC. 2024

Fait à Basse-Terre, le

16 DEC. 2024

L'affichage et/ou la publication le 18 DEC. 2024

Et/ou la notification le



Le Maire

André ATALLAH

AA



Le Maire

André ATALLAH

AA